

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. 5051HR



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

5051HR – gant tricoté, coton, jauge 10, version lourde, motif rayé rouge, taille « homme »

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

Fait à Breda, le 21/04/2018

Par Maurits KOLSTEREN, directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Kolsteren', written over a large, faint, light-green gear watermark in the background.